

## Compilation des enjeux soumis dans le cadre de la consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder

Projet de renforcement du réseau de transport principal à 735 kV  
dans l'axe de la Vallée du Saint-Laurent par Hydro-Québec

3211-11-136

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les  
changements climatiques, de la Faune et des Parcs

4 février 2025



## LE PROJET

Le renforcement de l'axe de la Vallée-du-Saint-Laurent consiste en la construction de deux postes à 735 kilovolts (kV), l'un dans la MRC de Portneuf, le second dans la MRC D'Autray ou de Matawinie, et de deux tronçons de ligne à 735 kV, d'une longueur totale d'environ 200 km. Il permettra de transporter de l'électricité additionnelle provenant du nord et de l'est du Québec, d'accroître la capacité de transport des lignes existantes à 735 kV, d'assurer l'alimentation des grands centres de consommation et d'améliorer la fiabilité et la résilience du réseau face aux événements météorologiques de plus en plus intenses.

## LE CONTEXTE LÉGAL

La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) prévoit qu'après avoir reçu la directive du ministre, l'initiateur du projet doit publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet et son dépôt sur le Registre des évaluations environnementales.

Cet avis doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit, des enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, par le biais d'une consultation publique sur les enjeux.

Les étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dans laquelle s'insère la consultation sur les enjeux sont présentées à la page 3 du présent document.

## LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, vise à offrir à la population la possibilité de s'exprimer sur les enjeux anticipés d'un projet, et ce, en amont de la réalisation de l'étude d'impact, permettant ainsi à l'initiateur de tenir compte des préoccupations du public lors de la réalisation de son étude d'impact. Elle est effectuée à partir du [Registre des évaluations environnementales](#) qui est disponible sur le site Web du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Cette consultation ne remplace pas celles pouvant être menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la suite d'un mandat donné par le ministre. ***Les consultations du BAPE ont lieu à la suite du dépôt de l'étude d'impact, donc lors d'une phase ultérieure.***

## LES OBSERVATIONS SOULEVÉES LORS DE LA CONSULTATION

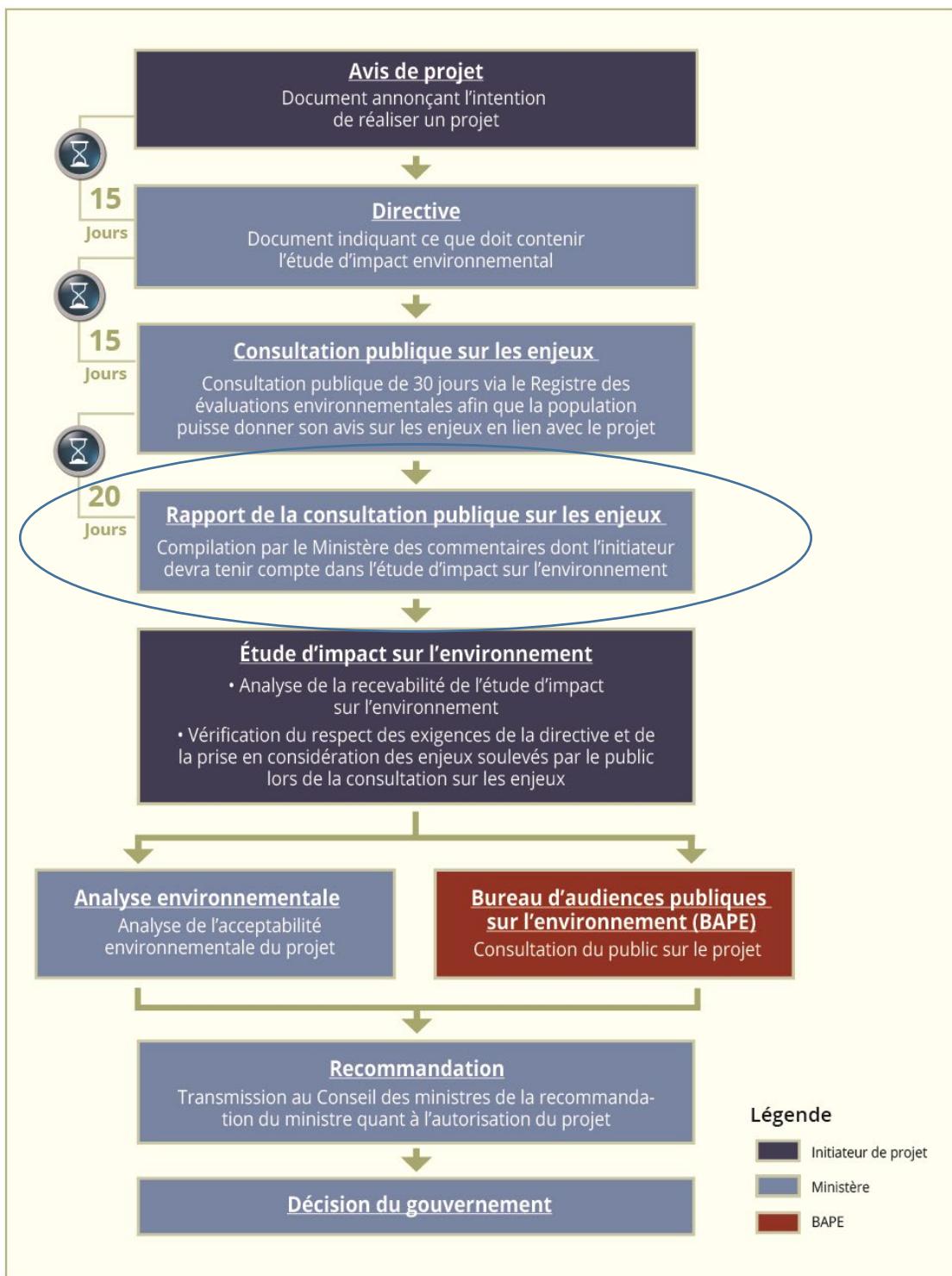
La consultation pour le présent projet a débuté le 18 décembre 2024 et s'est terminée le 16 janvier 2025. Au cours de cette période, 8 commentaires jugés pertinents ont été transmis au Ministère.

Le Tableau 1 présente les observations soulevées lors de cette consultation. Elles sont présentées sous une forme synthèse et classées par enjeu afin de faciliter le traitement par l'initiateur de projet. Il ne s'agit pas d'une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec.

Selon la section 2.2 de la directive ministérielle datée du 6 décembre 2024, l'étude d'impact doit faire état de ces observations et, le cas échéant, décrire les modifications apportées au projet et les mesures d'atténuation prévues en réponse aux observations sur les enjeux soulevés. S'il y a lieu, l'étude d'impact doit également indiquer les préoccupations auxquelles l'initiateur ne peut répondre et expliquer la raison pour laquelle ces éléments n'ont pas été traités. La section 2.5 de la directive demande également que les préoccupations exprimées lors de la présente consultation soient considérées dans la détermination des enjeux du projet qui seront analysés dans l'étude d'impact.

À des fins d'information, l'ensemble des commentaires, tels que transmis lors de la consultation publique, sont présentés en annexe. Le ministre s'est toutefois réservé le droit de ne pas inclure ceux comportant des propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants, nominatifs ainsi que ceux ayant un but commercial ou promotionnel.

### Schéma 1 : Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉIE)



**Tableau 1 : Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public**

Enjeux	Observations
Le maintien de la qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préoccupation sur la proximité des lignes par rapport aux habitations existantes.</li> <li>• Besoins d'obtenir plus de précisions sur la localisation exacte des lignes et des postes.</li> </ul>
La consultation et l'information du public	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préciser la procédure de consultation.</li> <li>• Indiquer les dates des prochaines consultations.</li> <li>• S'assurer de faire des consultations avec le milieu.</li> <li>• Informer le public des mises à jour du projet.</li> <li>• Considérer le projet Connectivité écologique Mauricie (Conservation de la nature Canada).</li> </ul>
Le maintien de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet cumulatif sur la biodiversité du territoire puisque le projet s'ajoute aux infrastructures énergétiques déjà existantes ou projetées à Saint-Narcisse : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1 ligne 735 kV;</li> <li>○ 2 lignes 315 kV à proximité de la rivière Batiscan;</li> <li>○ Projet de rénovation d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Batiscan;</li> <li>○ 2 lignes prévues au projet TES Canada;</li> <li>○ 2 postes de transformation prévus au projet TES Canada;</li> <li>○ Implantation d'un parc éolien de 115 à 145 éoliennes;</li> <li>○ Réseau collecteur souterrain.</li> </ul> </li> <li>• Considérer le projet Connectivité écologique Mauricie (Conservation de la nature Canada).</li> <li>• Considérer la fragmentation des habitats.</li> <li>• Inclure la construction des chemins d'accès dans l'analyse des impacts.</li> </ul>
La protection des milieux humides, hydriques et naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter l'aire protégée existante de la tourbière Lac-à-la-Tortue (Conservation de la nature Canada).</li> <li>• Projet d'aire protégée sur trois lots : tourbière Lac-à-la-Tortue et Parc Cœur Nature.</li> <li>• Protéger les lacs reconnus régionalement (Rawdon).</li> <li>• Protection des milieux humides et hydriques.</li> <li>• Minimiser le déboisement.</li> </ul>

Enjeux	Observations
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre en compte les milieux humides et hydriques de la région de Rawdon.</li> <li>Inclure la construction des chemins d'accès dans l'analyse des impacts.</li> </ul>
Le maintien de la qualité des paysages	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration du projet dans le paysage.</li> <li>Érablières reconnues régionalement déjà traversées par lignes de transport électrique.</li> <li>Protéger les lacs reconnus régionalement (Rawdon).</li> <li>Protection du paysage forestier.</li> <li>Ajout de pylônes qui ne s'harmonisent pas dans le paysage.</li> <li>Considérer la qualité des paysages de la moraine de Saint-Narcisse et de la montagne de Saint-Prosper.</li> </ul>
Le maintien de la qualité des habitats floristiques et fauniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre en compte les ravages de cerfs.</li> <li>Inclure la construction des chemins d'accès dans l'analyse des impacts.</li> </ul>
Le maintien de la vitalité agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protection des terres agricoles.</li> </ul>
La préservation des zones de villégiature et le maintien des activités récréatives	<ul style="list-style-type: none"> <li>Considérer l'agrotourisme régional.</li> </ul>
Le risque d'accident technologique et risque de déversement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Considérer les zones à risque de glissement de terrain.</li> </ul>
La mise en œuvre d'un développement industriel responsable	<ul style="list-style-type: none"> <li>La justification du projet semble auto-référentielle : le besoin d'augmenter la production d'énergie provient du même organisme qui souhaite répondre à ce besoin; plutôt que d'une volonté collective.</li> </ul>
La lutte contre les changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Considérer les impacts des émissions de CO<sub>2</sub> projetées, entre autres, par le transport de matériaux.</li> </ul>



## ANNEXE

### RECUEIL DES COMMENTAIRES REÇUS AU COURS DE LA CONSULTATION

#### **Avis de non-responsabilité**

Il est à noter que les commentaires suivants sont ceux qui ont été fournis par des tiers au cours de la consultation publique sur les enjeux du projet et reproduits tels quels dans la présente annexe. Ils ne peuvent être considérés comme constituant une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec. Le Ministère n'assume aucune responsabilité tant dans leur forme que dans leur contenu.



Auteur	Organisation	Ville/Municipalité/ Communauté	Enjeu	Préoccupation	Référence
Citoyen		Saint-Narcisse	pas évident qu'il n'y ait pas de référendum populaire dans notre région au lieu de ces petits RCI mal fait pour permettre l'acceptation sociale	nous allons sur la lune et bientôt sur mars, alors détruire notre environnement pour quelques kw, c'est abérant. Il faut que notre gouvernement soit déconnecté quelque chose de rare. Regardez toutes les études à ce sujet pas seulement celles qui vous font plaisir et à TES CANADA.	
Citoyen		Shawinigan	Dessin paysager	Aucune	
Citoyen		Saint-Barthélemy	cest bien correct pour avoir plus pour le futur . j'attends plus de concret de votre part pour avoir une meilleure opinion de son emplacement. merci	1ère question-est ce que la nouvelle ligne de haute tension passera à côté de la ligne de haute tension existante près de chez moi 2ème question-est ce que vous allez élargir l'emplacement pour la nouvelle ligne de haute tension dans le même endroit et empiéter sur mon terrain et en réduire la grandeur 3ème question-est ce que vous avez choisi l'endroit de l'implantation du nouveau poste car ma ville est dans vos choix. 4ème question-selon le plan que vous avez mis en annexe je suppose que ne sera pas sur mon terrain mais j'aimerais avoir plus de détail.....merci ----- -----et où et quand sera la prochaine consultation ou si déjà fait le site pour que je puisse le consulter	

Citoyen		Saint-Narcisse	<p>Effets cumulatifs sur le territoire et la biodiversité de la municipalité de Saint-Narcisse</p> <p>Lignes haute tension existantes: Le périmètre urbain de la municipalité de Saint-Narcisse est déjà bordé d'une ligne de transport 735 kV et de 2 lignes de transport 315 kV. Ces dernières traversent le Parc de la rivière Batiscan, où se trouve la centrale de Saint-Narcisse et qu'Énergie Communautaire de la Rivière Batiscan souhaite rénover et remettre en service.</p> <p>Projet Mauricie de TES Canada: Deux lignes de transport d'une tension de 230 kV ou 315 kV et d'une longueur cumulée d'environ 25-35 km seront construites pour raccorder le parc éolien au site de l'usine. Deux postes de transformation d'une tension de 230 kV ou 315 kV (poste élévateur) sont également prévus pour répondre aux besoins du projet. Chacun des postes nécessitera une superficie approximative d'environ 1 ha.</p> <p>Implantation et l'exploitation d'un parc éolien d'une puissance installée de 800 MW qui sera constitué d'un nombre total d'éoliennes variant entre 115 et 145 selon le modèle de turbine retenu et d'une hauteur projetée totale maximale approximative de 200 à 210 m avec une empreinte au niveau de la surface du sol de chaque éolienne sera d'environ 12 m par 12 m (soit environ 144 m<sup>2</sup>). Les éoliennes seront raccordées entre elles par le réseau souterrain collecteur électrique de moyenne tension (34,5 kV) du parc éolien.</p>	<p>Dépôt d'un projet d'aire protégée (réserve de biodiversité) pour le lot 5 189 212 par Conservation Nature Canada pour ce lot compris dans le complexe de la tourbière Lac-à-la-Tortue. C'est aussi le lot du Parc Coeur Nature, sentier d'interprétation écologique de la tourbière de Saint-Narcisse, qui a été rénové en 2024 sous l'impulsion de la SAMBBA (OBV Batiscan-Champlain) avec une subvention du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE). Le Parc coeur nature est identifié comme territoire d'intérêt écologique et esthétique au SADR de la MRC Des Chenaux par ses caractéristiques représentatives de la grande tourbière du Lac-à-la-Tortue et la présence de plantes susceptibles d'être désignées menacées.</p> <p>Le SADR de la MRC des Chenaux mentionne qu'il «faut aussi souligner la qualité visuelle de la moraine de Saint-Narcisse et de la montagne de Saint-Prosper qui, en automne, sont transformées par les jeux de couleur des grandes érablières. Les lignes de transports existantes traversent déjà ces érablières.</p>	<p><a href="https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-12-264/3211-12-264-1.pdf">https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-12-264/3211-12-264-1.pdf</a></p> <p><a href="https://energiebatiscan.cahttps://tourismedeschenaux.ca/attraitset-services/parc-coeur-nature/">https://energiebatiscan.cahttps://tourismedeschenaux.ca/attraitset-services/parc-coeur-nature/</a></p> <p><a href="https://sambba.qc.ca/2024-activite-decouverte-de-la-tourbiere-au-parc-coeur-nature/">https://sambba.qc.ca/2024-activite-decouverte-de-la-tourbiere-au-parc-coeur-nature/</a></p> <p><a href="https://www.mrcdeschenaux.ca/app/uploads/2023/02/SADR-version-administrative-2023-02-16.pdf">https://www.mrcdeschenaux.ca/app/uploads/2023/02/SADR-version-administrative-2023-02-16.pdf</a></p>
Citoyen		Rawdon	<p>Protéger la nature, les milieux humides et déforester le moins possible. Prendre soin de nos lacs magnifiques qui font la réputation de la région.</p>	<p>La destruction de nos belles forêts et de nos nombreux lacs et le fait de rajouter encore plus de pylônes qui gâcheront la région.</p>	

Citoyen	Rimouski	<p>Dans l'avis de projet, il est mentionné que les chemins d'accès ne seront pas inclus dans l'analyse d'impact. Pourtant, ces corridors de déforestation devraient faire partie de l'étude d'impact, si celle-ci a l'intention d'évaluer les impacts sur la préservation de la biodiversité, la conservation des habitats fauniques et floristiques ainsi que le morcellement du territoire par l'ouverture d'un nouveau corridor de ligne de transport, tel que mentionné à la section 5 de l'avis de projet. Aussi, en complément aux impacts sur les milieux humain, biologique et physique, est-ce que les impacts sur le milieu atmosphérique ne pourrait pas être évalué ? Peut-être sous la forme d'une estimation des émanations de CO2 envisagées ne serait-ce que pour le transport de matériau vers le chantier ? Considérant l'urgence de la crise climatique et le rôle prépondérant joué par les gaz à effet de serre dans celle-ci, il semblerait intéressant d'ajouter cet élément à l'étude d'impact.</p>	<p>Le morcellement des habitats inévitable que le projet occasionnera et de manière générale la perte de milieux naturels. Aussi, la justification du projet n'est pas claire et semble auto-référentielle : d'où vient le pronostic d'augmentation de la consommation énergétique d'ici 2050 ? l'ambition d'augmenter la capacité du réseau de distribution ne vient-elle pas du promoteur lui-même plutôt que d'une volonté collective ?</p>	<p><a href="https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WG1_SPM_French.pdf">https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WG1_SPM_French.pdf</a></p>
---------	----------	---	--	--

Organisation	Conservation de la nature Canada	Saint-Narcisse	Conservation de la nature Canada (CNC) protège environ 50 km <sup>2</sup> de milieux naturels dans la tourbière Lac-à-la-Tortue. Ces sites étant sensibles et désignés comme des aires protégées, il n'est pas envisageable que le tracé de la ligne projetée y passe ou que des travaux s'y déroulent. Par ailleurs, Connectivité écologique Mauricie est une démarche régionale visant à améliorer le réseau des milieux naturels afin de protéger la biodiversité. Cette démarche, qui repose sur la mobilisation de dizaines d'acteurs locaux et régionaux, s'inscrit dans l'Initiative québécoise Corridors écologiques, lancée par CNC en 2017 et pour laquelle Environnement Mauricie agit à titre de maître d'œuvre régional. Deux plans de connectivité ont été élaborés et de nombreuses actions concertées sont déjà réalisées, en cours ou en planification. Il sera essentiel que le tracé choisi tienne compte de la connectivité écologique, autant pour sa localisation que pour les mesures prises lors des travaux et lors de l'entretien éventuel des lignes pour favoriser le passage de la faune et le maintien des espèces en situation précaire.	CNC a déposé une proposition de désignation d'aire protégée lors du dernier Appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional pour trois lots situés dans le secteur de la tourbière Lac-à-la-Tortue. Nous avons reçu l'appui de la ville de Saint-Narcisse, de la MRC des Chenaux et de la Ville de Shawinigan. Ces lots font partie du plus grand complexe de milieux humides du sud du Québec. Nous pensons donc que le tracé de la future ligne devrait éviter d'y être localisé. Voici les numéros de lots publics visés?: 5 189 212 (St-Narcisse), 3 400 715, 3 399 823, 3 400 328 (Shawinigan)	Connectivité écologique Mauricie - Environnement Mauricie : <a href="https://www.environnementmauricie.com/connectivite-ecologique-mauricie/">https://www.environnementmauricie.com/connectivite-ecologique-mauricie/</a> Initiative québécoise Corridors écologiques?: Une solution fondée sur la nature face aux changements climatiques   Connectivité Écologique : <a href="https://connectiviteecologique.com/project/15/view">https://connectiviteecologique.com/project/15/view</a>
Organisation	MRC de Matawinie	Rawdon	Prendre en compte les différents éléments suivants dans le secteur :Ravage de cerfsMilieux humides et hydriquesGlissements de terrainsMilieux naturels protégésAgrotourismeIntégration au paysage (++)Protection terres agricoles	Consultations avec le milieuMise à jour sur le projet	PRMH de MatawinieSchéma D'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie



